

Département

Des Hautes-Pyrénées

**MAIRIE de LALANNE-TRIE  
65220**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 9 septembre 2022**

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	09
Nombre de suffrages exprimés	09
VOTES : Contre	0
Pour	09

Date de la convocation : 03/09/2022

L'an deux mil vingt- deux et le neuf septembre, le Conseil Municipal de la Commune de LALANNE-TRIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GIRET Olivier, Maire.

**Conseillers Municipaux Présents** : Olivier GIRET, Jean-Michel COUGET, Adrian VIDAL, Mathieu LABRUNE, Patricia GIRET, Gisèle TAPIE, David ESPERON, Julien HERMELIN, Sylvain GLEYSSES,

**Absents excusés** : Gilles LABAT, Céline DONZAC,

**Secrétaire de séance** : Patricia GIRET

OBJET : LOCATION APPARTEMENT

Le Maire prend la parole et informe le Conseil Municipal qu'il a reçu plusieurs demandes pour la location du logement 2 du presbytère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- de louer l'appartement à Mme Mathilde CANTON pour un montant de 480€ charges non comprises à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022,
- de demander une caution égale à un mois de loyer, soit 480€ ;
- de réviser le loyer le 1<sup>er</sup> septembre (135.84 – 2<sup>ème</sup> trimestre 2022) ;
- de mandater les ordures ménagères en fin d'année
- et autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Olivier GIRET

Certifié exécutoire compte tenu de son envoi en Préfecture le 13/09/2022  
et de sa publication le 13/09/2022

